

CONSEIL MUNICIPAL DE GANS
Séance du 24 juin 2011

L'an deux mil onze, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Gans, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLOC Laurent, Maire.

Présents : Mes BALUTEAU, DEVE, DEVILLARDS
Mrs LAFFARGUE, GENEDES, GUIGNARD, DOUSSOU, DELOMBAERDE,
VIGNAUD et BELLOC

Excusée : Mme BENQUET

Secrétaire de séance : Mr GENEDES Daniel

Date de convocation : 17 juin 2011

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant l'arrêté de reprise de concessions au cimetière suite à la procédure de reprise de concessions abandonnées. Cette nouvelle question fera l'objet d'une délibération. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Monsieur le Maire procède à la présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en distribuant à chaque conseiller une synthèse du projet de schéma (déjà distribuée au conseil municipal du 24/04/2011), un tableau récapitulatif l'avant et l'après réforme ainsi que le projet de délibération.

Monsieur le Maire explique que cette réforme affecte directement le fonctionnement de notre collectivité et amène beaucoup d'interrogations sur les changements à venir dans la vie quotidienne des administrés.

La fusion des communautés de communes telle que préconisée par le Préfet fait état d'une population de 24 530 habitants. Certes cette nouvelle entité tendrait à une mutualisation des moyens pour la réalisation de projets mais on peut exprimer des craintes quant à son fonctionnement (territoire très vaste, densité démographique, nouvelles compétences, fiscalité différente, moyens humains, représentativité des communes etc...). Il faut souligner que des actions entre CDC se sont mises en place pour certaines compétences (multi-média, tourisme) bien avant ce projet de schéma. De plus, le projet autorise les EPCI de plus de 5 000 habitants à ne pas se regrouper (CDC du Bazadais 9864 hab).

La dissolution des syndicats intercommunaux aura des répercussions directes sur la vie quotidienne des administrés. Ainsi sont concernés le réseau d'eau potable, le réseau électrique, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement, le transport scolaire. Par exemple la fusion du SIVOM du Bazadais avec d'autres syndicats reste très improbable du fait d'une interconnexion inexistante entre les réseaux, l'engagement des syndicats certains avec des régies d'autres avec des sociétés privées, des tarifs appliqués très différents, une qualité de services, de proximité et de rapidité d'intervention à prouver dans le cadre de la fusion. Ces arguments sont également de rigueur pour le Syndicat d'Electricité Sud La Réole dont l'exploitant est une régie qui apporte une totale satisfaction dans la qualité de la distribution et la rapidité des interventions. Mr PINTAT Xavier, Président du SDEEG, est intervenu pour souligner le maintien du syndicat. Concernant le SIVOS du Bazadais assurant le transport, sa dissolution au profit du Conseil Général reste envisageable mais se pose le problème des impayés, conséquents à ce jour. Enfin, la collecte et le traitement des déchets ménagers ont été transférés à la CDC du Bazadais, compétence que le projet prévoit de laisser à l'USSGETOM.

Des réunions entre les différents responsables de ces structures intercommunales se déroulent depuis la parution du projet du schéma. A l'initiative du Président du SIVOM du Bazadais, les responsables des syndicats cités dans la fusion se sont retrouvés le 16 juin dernier pour exposer les points de vue de chacun. Bien que tout le monde soit d'accord pour se rapprocher, il n'en reste pas moins que de nombreux paramètres font obstacle à toute volonté de fusion (exploitant public et privé, affermage de longue durée signés, harmonisation des tarifs, réseaux non connectés). Les élus de la CDC du Bazadais se réunissent en assemblée plénière le 29 juin 2011 à laquelle une proposition de rejet de ce schéma sera mise au vote.

Après lecture du projet de délibération, un large dialogue s'instaure permettant à chacun d'exposer ses arguments sur ce projet de schéma.

Le conseil municipal, vu les documents de synthèse de la réforme territoriale présentés par Monsieur le Maire lors des conseils municipaux du 27 avril 2011 et 24 juin 2011, considérant que la structure intercommunale passerait de 13 communes à 44 communes, de 9864 habitants à 24 530 habitants, soit un territoire trop vaste pour mener à bien les actions communautaires, considérant que ce schéma risque de dégrader le lien de proximité, de services avec les administrés, considérant que le conseil municipal s'inquiète sur les répercussions financières de ce schéma sur la population, aucune simulation financière n'étant proposée dans ce projet, considérant que la réorganisation proposée de l'ensemble des structures mérite une réflexion approfondie que le calendrier imposé ne permet pas ;

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet et reste ouvert à toute proposition conforme à la volonté des élus communautaires en tenant compte de toutes les délibérations émises tout en privilégiant des structures sur des territoires conformes à aux habitudes de vie de la population.

Cette délibération est adoptée à la majorité (Mme DEVILLARDS-Mrs LAFFARGUE,GENEBES,DOUSSOU,DELOMBAERDE,BELLOC,VIGNAUD) Mmes BALUTEAU et DEVE s'abstenant, Mr GUIGNARD votant contre.

COORDONATEUR COMMUNAL RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010.

Monsieur le Maire informe du recensement de la population de la commune de Gans en 2012. Mme Céline CASTEGNARO est nommée en qualité de coordonnateur communal à l'unanimité.

AGENT RECENSEUR RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010.

Mme Nathalie NAVARRO a posé sa candidature pour être agent recenseur, l'ayant déjà fait lors du dernier recensement. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour cette nomination.

TAUX DE PROMOTION RELATIFS AUX AVANCEMENTS DE GRADE.

TITULARISATION DE Nathalie NAVARRO

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la titularisation de Nathalie NAVARRO, stagiaire jusqu'au 30 juin 2011. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la titularisation de Mme Nathalie NAVARRO, à compter du 1^{er} juillet 2011, en qualité d'agent technique 2^{ème} classe. Son temps de travail hebdomadaire est de 12 heures.

TRAVAUX SALLES ANNEXES

Une réunion avec la commission bâtiments aura lieu Jeudi 30 juin 2011 à 17H30 en présence de Mr ARQUEY Jean Luc, architecte, qui présentera une esquisse de ces travaux. Une délibération est adoptée à l'unanimité, chargeant Monsieur le Maire d'effectuer les démarches en vue d'obtenir des subventions auprès du Conseil Général de la Gironde, de l'Etat (DTER) et des parlementaires.

MODIFICATION ALIMENTATION GAZ 4 LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Daniel GENEDES, adjoint, prend la parole et explique aux conseillers le projet de doter les quatre logements communaux de l'ancienne mairie d'une cuve commune de gaz, contrairement à aujourd'hui où chaque logement dispose de sa citerne. Cette situation posait le problème du remboursement du stock de gaz lors d'un changement de locataire. Egalement, l'achat du gaz reviendrait moins cher aux locataires. Ces travaux comprennent la dépose des 4 cuves existantes pour une cuve collective de 1750kgs avec 4 compteurs individuels. L'intervention de Totalgaz est gratuite, seule l'intervention d'un technicien pour raccorder les logements sera facturée ; Mr GENEDES est en attente du devis de l'entreprise Darriet. Une convention avec La Poste doit être signée pour le relevé des compteurs.

Après toutes ces explications techniques, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée cette modification d'alimentation en gaz qui est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire propose de réunir les locataires afin de les informer de ces travaux.

ASSAINISSEMENT SALLE DES FETES ET LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la situation de l'assainissement non collectif de la salle des fêtes et du logement communal. Ces deux bâtiments ne disposent d'aucun système d'assainissement aux normes rejetant les eaux usées directement chez un particulier. Monsieur le Maire et Mr Génès, adjoint, ont rencontré Mr Masson, technicien du SPANC, pour obtenir des conseils pour la filière à installer. La commune n'ayant que très peu de foncier à cet endroit, une filière avec lit filtrant, tel que conseillé par le schéma, n'est pas réalisable ; il faut donc s'orienter vers une micro-station. Deux fournisseurs ont été rencontrés afin d'obtenir des devis. De plus, aucun exutoire existe et un fossé devra être créé ; Monsieur le Maire évoque la possibilité de créer le fossé en limite de sa propriété afin de débloquer cette situation.

Une rencontre avec Mme Astrid PINGUET, de l'Agence de l'eau a également été organisée pour un appui technique et financier. Il s'avère que l'Agence de l'eau et le Conseil Général peuvent apporter des financements pour une réhabilitation groupée des systèmes d'assainissement des particuliers et la commune pourrait y intégrer l'opération salle des fêtes et le logement communal. Les conditions d'attributions sont les suivantes : maison antérieure à 1996, rejet direct dans un fossé ou chez un tiers, filière assurée par un constructeur agréé et charté. L'Agence de l'eau prend en charge 50% de la dépense (plafonnée à 7000 €TTC), le Conseil Général subventionne 20% à condition que la maîtrise d'ouvrage soit publique.

Monsieur le Maire explique que de nombreux foyers sur la commune de Gans sont dans cette configuration, pourraient bénéficier de ces aides et propose donc de délibérer en ce sens.

Après discussion, le conseil municipal, vu la non conformité de l'assainissement de la salle des fêtes et du logement communal attenant occasionnant une pollution chez un tiers, vu

les contrôles du SPANC des installations d'assainissement individuel confirmant la présence de nombreux points noirs sur la commune de Gans, vu la délibération du SIVOM du Bazadais décidant l'extension de la compétence optionnelle « assainissement non collectif » à « l'entretien et à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif », vu l'arrêté préfectoral du 12 Mai 2011 autorisant le SIVOM du Bazadais à la gestion de l'entretien et de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes et des installations non conformes y compris le montage financier de chaque opération individuelle, vu le concours technique et financier de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de la Gironde pour la réhabilitation des assainissements individuels polluants, et considérant qu'il est nécessaire d'apporter un appui technique et financier aux propriétaires des installations non-conformes, décide à l'unanimité

- ✓ de mener une opération de réhabilitation groupée des assainissements individuels non-conformes tels que prévus par l'Agence de l'eau et le Conseil Général de la Gironde
- ✓ de confier au SPANC la maîtrise d'ouvrage de cette opération dans le cadre de ses compétences
- ✓ Charge Monsieur le Maire de contacter les services du SPANC, de l'Agence de l'eau et du Conseil Général afin de mettre en place cette opération.

REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la reprise des concessions abandonnées, état constaté le 15 novembre 2002. A ce jour, aucune modification dans l'état des concessions concernées n'a été constaté. Monsieur le Maire rappelle que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et portent atteinte au bon ordre et à la décence du cimetière.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon dont une liste précise les détails.

Questions diverses.

- Mr Delombaerde, conseiller municipal et Président de la Sté de Chasse, informe qu'une demande de subvention auprès de la Fédération de Chasse a été transmise. Les subventions espérées sont de 1500€ pour le bâtiment et de 400€ pour l'équipement d'une chambre froide.
- Monsieur le Maire informe d'une demande à la Sous Préfecture de Langon de l'opportunité d'installer un radar pédagogique sur la RD10. Une personne de la Préfecture viendra sur place le mercredi 29 juin prochain à 9h30.
- Le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal sera désormais transmis avec la convocation.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Les conseillers,

le Maire,